



# BILAN DES AIDES AUX PROJETS VACANCES ET DES AIDES D'APPUI 2021

PROGRAMME

**Aides aux Projets Vacances** 2023

• Rattaché à [Nom de la tête de réseau]

## SOMMAIRE

---

**P. 03** Les faits marquants de l'année 2021

**P. 05** Préambule

**P. 07** Bilan des APV 2021

P. 08 Les chiffres clés du programme APV

P. 09 Bilan du COP 2017-2021

P. 10 Les résultats détaillés

P. 13 Répartition territoriale

P. 14 Les Partenaires nationaux

**P. 15** Bilan des AA 2021

P. 16 Les chiffres clés du programme AA

P. 17 Description des partenariats

P. 19 Bilan du COP 2017-2021

**P. 20** Annexes

## LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021



### Une reprise sensible du nombre de bénéficiaires par rapport à 2020

Si le nombre de bénéficiaires du programme n'a pas atteint le niveau de 2019 (96 712), il a cependant progressé de **38 %** entre 2020 et 2021 passant de **61 149 à 84 330**

Tous les publics sont concernés par cette reprise à l'exception des enfants dans le cadre des départs en classes transplantées en raison des différents confinements et des perturbations intervenues dans l'organisation de voyages collectifs pour mineurs.



### Une mobilisation de l'ANCV maintenue en 2021 face à la crise sanitaire

L'ANCV a maintenu sa mobilisation en 2021 face à la crise sanitaire en conservant **un niveau d'aide élevé** et des **critères assouplis** du programme pour répondre aux besoins des partenaires :

- réduction de la durée minimum des séjours, y compris le soutien aux excursions à la journée, limitation des obligations de cofinancement, déplafonnement des coûts par jour éligibles,
- hausse des montants d'aide.



### Une expérimentation réussie grâce à un partenariat renforcé avec la SNCF

Le partenariat avec la SNCF renouvelé en 2020 permettant de bénéficier d'une offre de transport à tarifs solidaires via des « codes à usage unique », jusque-là exclusive au programme BSV, a été élargi aux partenaires des APV en 2021. Ce sont **6 320 trajets, assortis d'une réduction de 85%** qui ont été proposés à **20 partenaires nationaux**. Le montant moyen des billets a été de 25,49€.



### Des dynamiques partenariales pluriannuelles réaffirmées avec des partenaires majeurs et historiques de l'ANCV

L'Agence a poursuivi en 2021 l'animation et le lancement de **partenariats biennaux ou triennaux avec certains de ses partenaires majeurs et historiques** de l'ANCV. 2021 marquait ainsi l'échéance de plusieurs conventions pluriannuelles : Fédération des acteurs de la Solidarité, Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France, Réseau Passerelles et Vacances et Familles (toutes renouvelées en 2022), tandis que Vacances Ouvertes a signé une première convention triennale avec l'ANCV.

## LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021



### La mobilisation précieuse des partenaires de l'ANCV autour du Fonds d'expérimentation

L'Agence a enrichi en 2021 son offre en concevant et déployant des appels projets visant à répondre à des publics ou thématiques sociales spécifiques :

#### Aide aux vacances des enfants protégés :

Pour renforcer les dynamiques éducatives auprès des enfants protégés : ASE, P  
**1 000** bénéficiaires en 2021

#### Elles en vacances :

Pour favoriser le départ en vacances et renforcer l'accompagnement des femmes victimes de violences

**500** bénéficiaires estimés en 2021

#### Personnes âgées dépendantes et leurs aidants :

Pour prévenir la perte d'autonomie ; lutter contre l'isolement social des seniors ; favoriser le répit de leurs aidants

**500** bénéficiaires estimés en 2021

#### IAE Vacances :

Pour renforcer les dynamiques d'insertion sociale et professionnelle des salariés en Insertion par l'Activité Economique

**20** bénéficiaires estimés en 2021

Ces initiatives ont bénéficié du soutien précieux de nombreux partenaires des APV (notamment l'Alefpa, Apprentis d'Auteuil, la FAS, Groupe SOS, Habitat et Humanisme, Raid'Aventure, les Restaurants du Cœur et Uflep) qui ont contribué au cadrage, au relai, à la sollicitation de ces appels à projets.





L'ANCV s'appuie sur des partenariats pour la mise en œuvre de son action sociale avec des associations, des collectivités territoriales, des organismes publics ou privés qui, par leur savoir-faire et leur proximité avec les publics bénéficiaires, sont les mieux à même de réaliser l'accompagnement humain sans lequel les projets de départ en vacances des publics les plus fragiles ne seraient pas concrétisés.

### **1. Les publics prioritaires de l'Agence**

En 2017, le Conseil d'administration a défini les publics cibles de l'action sociale :

- Les familles, notamment monoparentales,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les seniors,
- Les aidants familiaux,
- Les jeunes adultes de plus de 16 ans.

### **2. Les axes prioritaires d'intervention dans le cadre du programme APV**

Le conseil d'administration a inscrit depuis 2017 l'intervention de l'action sociale dans 5 axes prioritaires, concourant ainsi par ses programmes aux politiques de cohésion sociale en contribuant notamment à :

- L'inclusion des personnes handicapées,
- L'insertion des publics fragiles issus des territoires en difficulté,
- L'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'exclusion,
- La prévention et la lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées,
- L'accompagnement de l'autonomie des jeunes adultes.

### **3. Une gamme de programmes d'action sociale pour contribuer aux politiques de cohésion sociale de l'Etat**

L'ANCV conçoit et déploie des programmes adaptés aux attentes et contraintes des publics cible en s'intégrant, via la thématique de l'aide au départ en vacances, dans les politiques de cohésion sociale :

- Les Aides aux Projets Vacances et les Aides d'appui,
- Seniors en Vacances,
- Bourse Solidarité Vacances,
- Départ 18:25,
- Le Fonds d'expérimentation.

#### 4. Rappel sur les Aides aux Projets vacances et les Aides d'Appui

**Les Aides aux Projets Vacances (APV)** visent à permettre le départ de personnes en situation de fragilité économique et sociale, jamais ou peu parties en vacances.

Afin de garantir sa pertinence sociale et de favoriser son développement, ce programme, mis en œuvre via un appel à projets annuel, se traduit par des **partenariats conclus entre l'ANCV et des partenaires « Tête de réseau »**.

Ces partenaires « **Tête de réseau** » assurent, dans la continuité de leur projet associatif / éducatif / social / médico-social, la conception, l'animation et la gestion de dispositifs d'aide au départ en vacances, en s'appuyant sur leur réseau de structures en contact avec des publics : les porteurs de projets.

Les « **porteurs de projets** » assurent l'accompagnement des publics dans l'organisation de leurs projets de vacances : susciter l'initiative, aider à construire le projet dans ses diverses dimensions, aider au bouclage du budget, ...

**Les Aides d'appui** permettent de soutenir des projets spécifiques qui favorisent l'accès aux vacances de publics fragiles qui en sont exclus, mis en place par des organismes publics et/ou des associations, en concourant aux politiques sociales et éducatives de l'Etat.

Les projets éligibles sont ceux :

- dont l'objectif vise à favoriser l'accès aux vacances de publics qui en sont exclus,
- qui concourent aux politiques sociales et éducatives de l'Etat,
- qui bénéficient du cofinancement d'au moins un autre bailleur et/ou des organismes demandeurs sur leurs fonds propres.

Les actions soutenues permettent :

- d'apporter un concours financier à un dispositif de soutien au départ en vacances et / ou
- de maintenir et/ou développer le service rendu aux bénéficiaires, sur le plan qualitatif ou quantitatif : information, accompagnement, montage de dispositifs d'aide, etc.

# BILAN DES AIDES AUX PROJETS VACANCES 2021



## LES CHIFFRES CLES DU PROGRAMME APV EN 2021

84 330

Bénéficiaires\*

20 458

Projets

43

Têtes de réseau

2 093

Porteurs de projets

\* Dont 1 565 accompagnateurs

16,50 M€

Montant attribué CV

12,70 M€

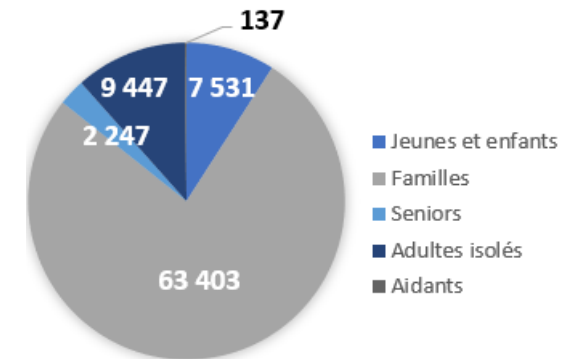
Montant utilisé CV

1,80 M€

Aide Structurelle versée

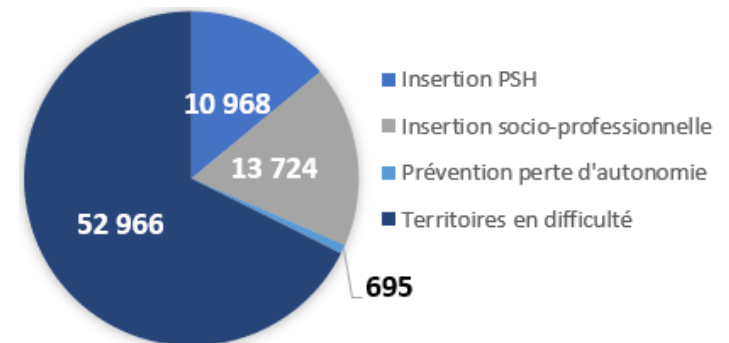
677 594 journées vacances aidées par l'ANCV en 2021  
8,2 jours de durée moyenne des séjours par bénéficiaire

Nombre bénéficiaires par public



dont 16 264 personnes en situation de handicap

Nombre bénéficiaires par axes prioritaires

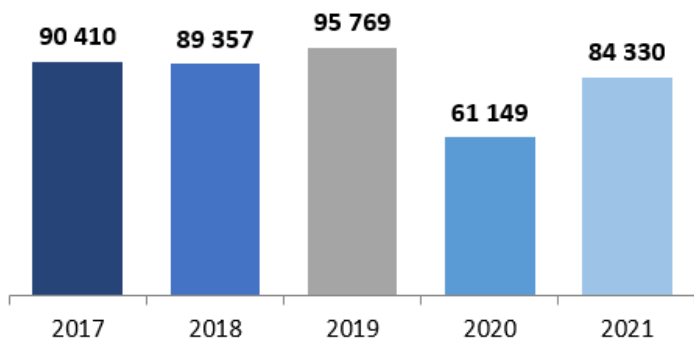




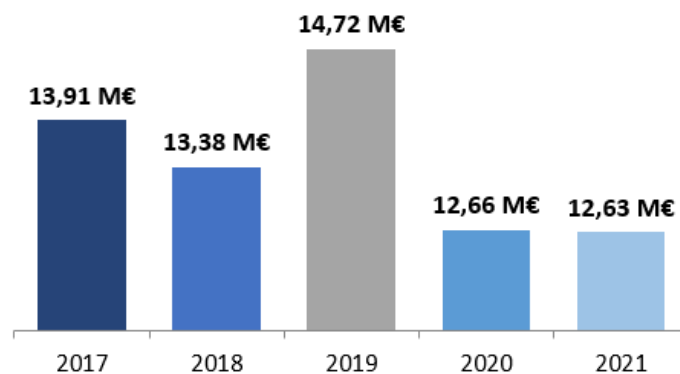
## BILAN DU COP 2017-2021 – PROGRAMME APV

Depuis le début du COP l'ANCV a accompagné **421 015** personnes pour un montant de **67,3 M€**

Nombre bénéficiaires

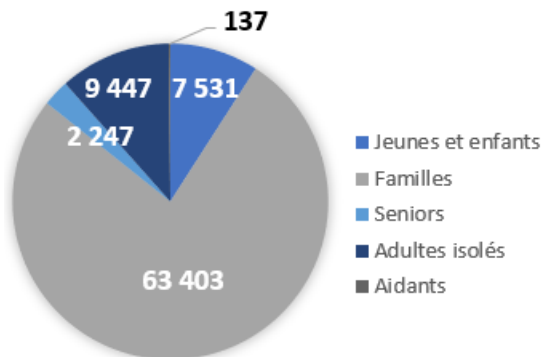


Montants engagés (APV+Aide structurelle)



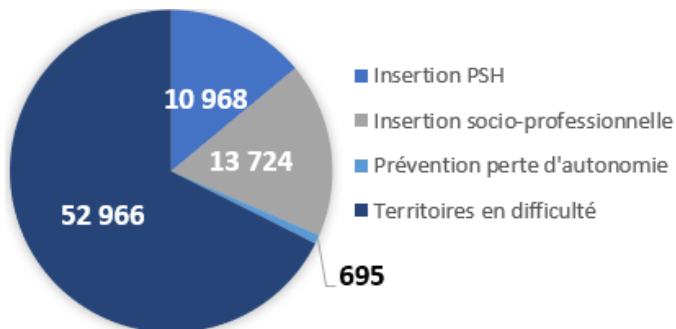
### LES BENEFICIAIRES

Nombre bénéficiaires par public

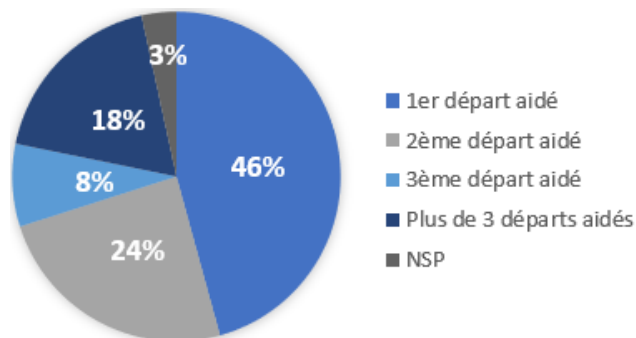


Dont 1 565 accompagnateurs

Nombre bénéficiaires par axes prioritaires

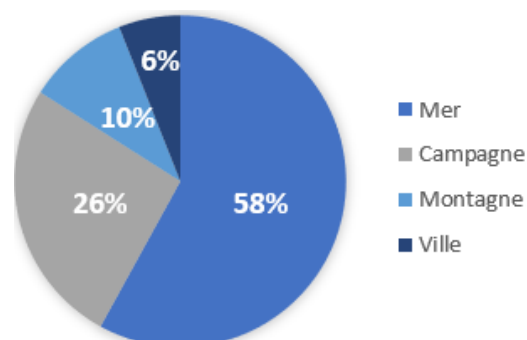


Antériorité des départs en vacances

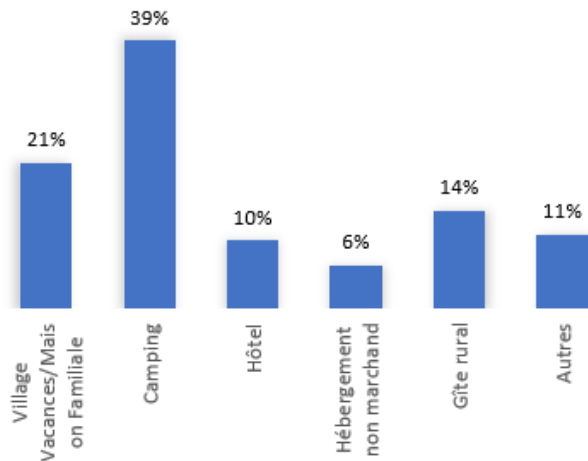


### LES PROJETS

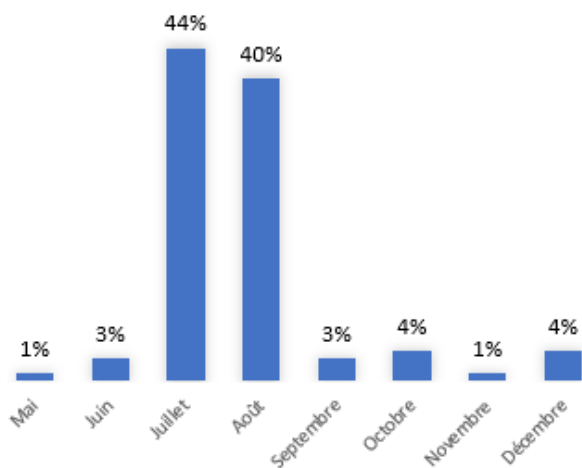
Sur un nombre total de 20 468 projets



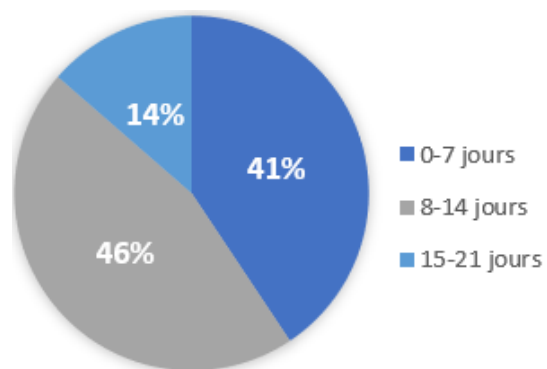
## Les types d'hébergement



## Périodes des séjours



## Durée des séjours

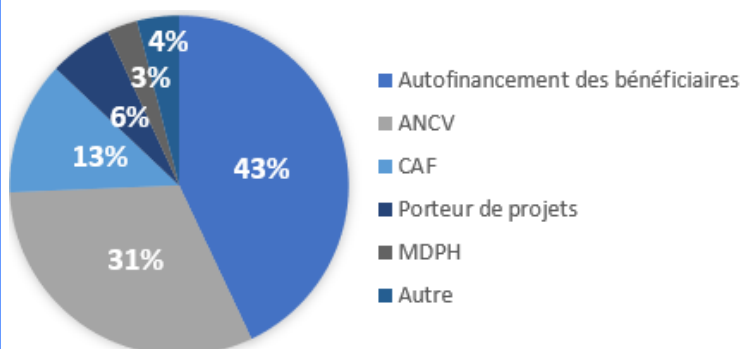


## LES FINANCEMENTS DES PROJETS

### Les coûts des projets

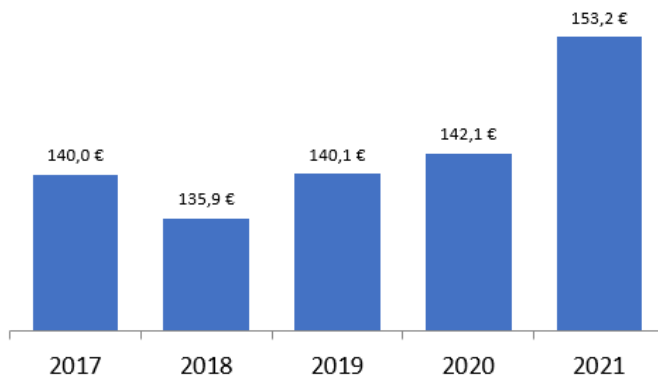
Coût moyen d'un projet par bénéficiaire	Montant moyen APV par bénéficiaire	% moyen d'APV par bénéficiaires
504,33 €	153,37 €	30,41%

### Les sources de financement des projets



**Les montants moyens**

Un impact important sur le montant moyen effectivement **utilisé\*\*** qui progresse de 10 € entre 2020 et 2021, essentiellement en raison de l'augmentation des coûts des prestations touristiques



**\*\*Montant utilisé hors aide structurelles**





## REPARTITION TERRITORIALE DES APV EN 2021



### Légende

*Administrés : nbre de personnes aidées originaires de la région – montant aides ANCV*

*Accueillis : nombre de personnes aidées séjournant dans la région – montant aides ANCV – impact économique\*\* pour la région*

*Nbre de pdp : nombre de porteurs de projet dans les régions tous programmes confondus*



## LES PARTENAIRES NATIONAUX DES APV

# BILAN DES AIDES D'APPUI 2021



## LES CHIFFRES CLES DU PROGRAMME AA EN 2021

**12 382**  
Bénéficiaires\*

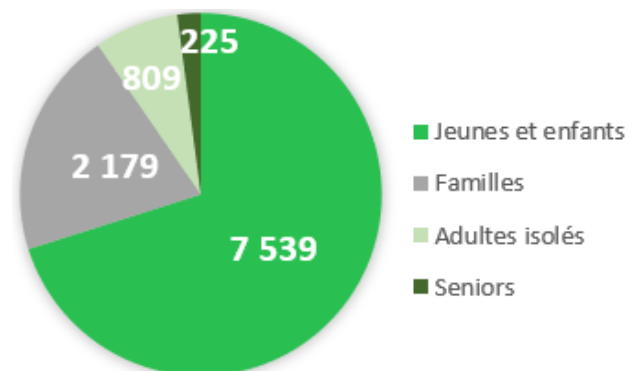
**14**  
Partenaires

**0,9 M€**  
Montant attribué

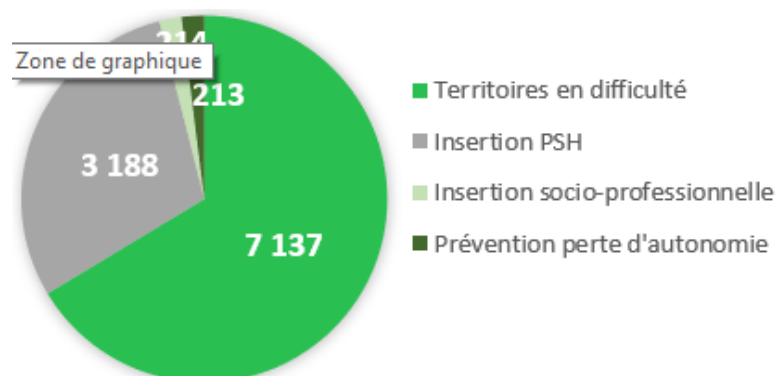
**1,1 M€**  
Montant utilisé

\* Dont 1 630 accompagnateurs

Nombre bénéficiaires par public

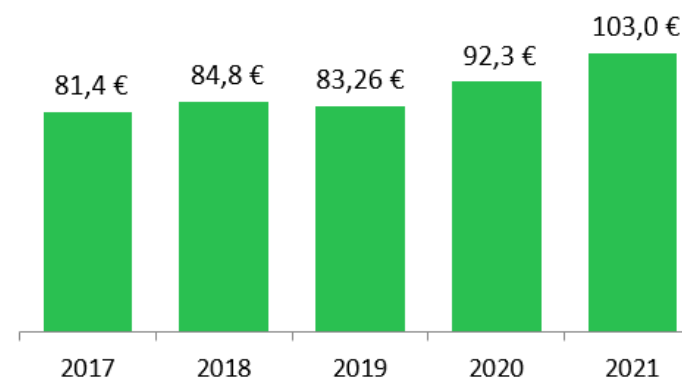


Nombre bénéficiaires par axes prioritaires









dont 1 375 personnes en situation de handicap

Montant moyen par bénéficiaires





PARTENAIRE	LOGO	DESSCRIPTIF DU PARTENARIAT
ANCT		<p>Construire, déployer, piloter et financer un appel à projets conjoint, construit financé par l'ANCV et l'ANCT à destination des structures des QPV et territoires ruraux, en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans qui en sont exclus,</li> <li>- Encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative,</li> <li>- Valoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets,</li> <li>- Renforcer les aptitudes de mobilité, notamment européenne, des jeunes.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>1 623 bénéficiaires</b></p>
Association Comme Les Autres		<p>Soutenir des séjours de vacances qui s'intègrent à une dynamique d'accompagnement global à destination de personnes lourdement accidentées, pour favoriser une reconstruction efficace et de permettre un rebond dynamique vers une vie sociale et professionnelle épanouie.</p> <p style="text-align: right;"><b>365 bénéficiaires</b></p>
En Passant par la Montagne		<p>Contribuer, en lien avec des structures sociales, à l'organisation de séjours en montagne pour des publics fragiles (personnes précaires, personnes handicapées, détenus, ...) et renforcer leur accompagnement socio-éducatif au-travers de « l'outil-montagne ». Les séjours permettent de travailler sur la gestion du risque, l'estime de soi, l'assiduité, le respect des règles ...</p> <p style="text-align: right;"><b>316 bénéficiaires</b></p>
CAF de l'Allier		<p>Soutenir le renforcement des liens familiaux et permettre les premiers départs en vacances de familles fragiles identifiées par des travailleurs sociaux de la Caf et des CCAS partenaires sur le territoire de l'Allier.</p> <p style="text-align: right;"><b>84 bénéficiaires</b></p>
Drop de Béton		<p>Aider à la réalisation de courts séjours pour prolonger l'accompagnement socio-éducatif réalisé au cours de l'année auprès des jeunes et renforcer les dynamiques éducatives grâce au support « rugby »).</p> <p style="text-align: right;"><b>491 bénéficiaires</b></p>
Fédération Française Handisport		<p>Emettre un appel à projets, ciblant les commissions et comités territoriaux de la FFH, afin de soutenir des séjours sportifs de 2 à 5 nuitées visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre le départ en vacances de personnes handicapées qui en sont éloignées,</li> <li>- Favoriser la pratique pérenne et encadrée d'activités sportives.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>543 bénéficiaires</b></p>

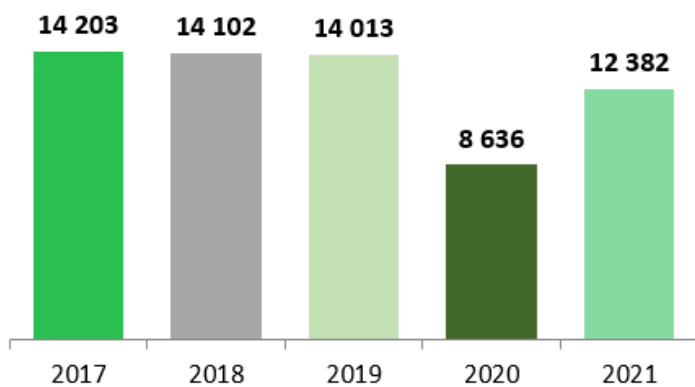
<b>FFSA</b>		Soutenir l'accès à des séjours d'activités sportives adaptées pour des enfants et jeunes en situation de handicap et contribuer à leur inclusion, à leur bien-être, forme physique, et contribuer à la mixité valides / handis.  <b>380 bénéficiaires</b>
<b>LSR de l'Aude</b>		Soutenir l'organisation d'un séjour culturel et de loisirs pour favoriser le lien social de personnes retraitées à revenus modestes.  <b>233 bénéficiaires</b>
<b>Raid'Aventure</b>		Permettre aux jeunes résidents des QPV de partir en vacances sur une base multi-activités à Dreux (28). Le sport est utilisé comme vecteur de sensibilisation vivre-ensemble, à la préservation de l'environnement. Vecteurs de civisme, de citoyenneté et de laïcité, les séjours sont encadrés par des policiers bénévoles et des éducateurs sportifs diplômés, contribuant à renouer le dialogue entre jeunes et police.  <b>2 352 bénéficiaires</b>
<b>Réseau Passerelles</b>		Soutenir un plan de développement à moyen terme pour accompagner le développement d'une offre de séjours familiaux répondant aux attentes et contraintes des familles avec enfants lourdement handicapés.  <b>2 638 bénéficiaires</b>
<b>Sud Nature Aventure</b>		Permettre aux jeunes résidents des QPV de partir en vacances sur une base multi-activités à Belflou (11). Le sport est utilisé comme vecteur de sensibilisation vivre-ensemble, à la préservation de l'environnement. Vecteurs de civisme, de citoyenneté et de laïcité, les séjours sont encadrés par des policiers bénévoles et des éducateurs sportifs diplômés, contribuant à renouer le dialogue entre jeunes et police.  <b>270 bénéficiaires</b>
<b>Association Tourisme et Handicap</b>		Soutenir le développement de la seule marque d'Etat pour contribuer à une lisibilité fine de l'accessibilité des ERP Tourisme 4 principales déficiences : le handicap auditif, le handicap mental, le handicap moteur et le handicap visuel.  <b>Près de 4 000 structures labellisées</b>
<b>UCPA Vacances Loisirs</b>		Favoriser l'accès de jeunes résidents des QPV à des séjours de vacances sportifs et éducatifs, en lien avec les structures sociales et de jeunesse partenaires ; soutenir le départ en séjours collectifs d'étudiants boursiers.  <b>1 216 bénéficiaires</b>
<b>Ufolep</b>		Déployer appel à projets spécifique visant à favoriser la réalisation de vacances ludo-sportives pour les jeunes résidents des QPV et des publics spécifiques : jeunes protégés, femmes victimes de violences, ...  <b>1 955 bénéficiaires</b>



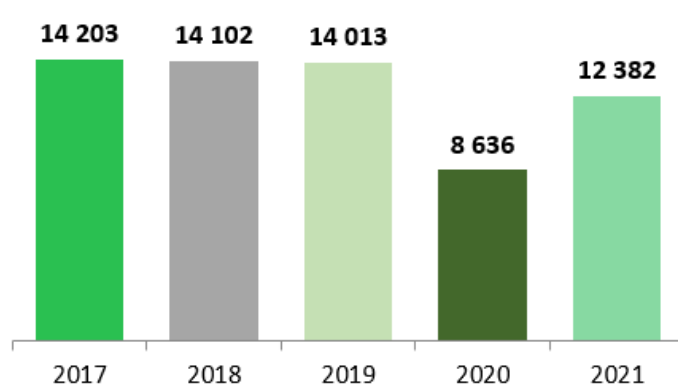
## BILAN DU COP 2017-2021 – PROGRAMME AA

Depuis le début du COP l'ANCV a accompagné **63 336** personnes pour un montant de **5,2 M€**

Nombre bénéficiaires



Montants engagés



# **ANNEXES**



## Programme APV : bilan des dérogations 2021

### 1- Une démarche qui répond à une obligation légale et à des besoins en termes de pilotage

Le régime encadrant les programmes d'action sociale déployée par l'ANCV, voté par le Conseil d'administration lors de sa session du 25 avril 2017 détermine les principes communs aux programmes d'aide à la personne, parmi lesquels :

« Tout projet de départ en vacances, en fonction des enjeux ou des situations qu'il recouvre, peut bénéficier d'une dérogation aux critères du régime décidés par le Conseil d'administration. Un bilan des dérogations est présenté annuellement au CA ou à la CAA selon leurs attributions respectives ».

Ainsi, dans le cadre des Aides aux Projets Vacances :

- Un formulaire-type de dérogation a été créé, expérimenté et progressivement ajusté depuis 2017,
- Un tableau visant à recenser et caractériser les dérogations a été structuré et sert de support à la réalisation du présent bilan,
- Suite aux bilans réalisés en 2018 et 2019, l'analyse a conduit à :
  - o Un déplaçonnement du coût / journée / personne pour les personnes porteuses de handicaps,
  - o Un aménagement du formulaire, pour plus de précision dans la transmission et l'analyse des données,
  - o L'arrêt de l'anonymisation des demandes de dérogation.
- Le bilan 2020 a permis, dans un contexte de persistance de crise sanitaire, de proposer à la commission l'assouplissement des critères d'attribution pour 2021 : diminution des durées de séjours, allègement des obligations des co-financements, et ouverture des possibilités de cumul des aides.

Comme illustré par les retours de ces dernières années, le bilan des dérogations vise à :

- Etudier les éventuels ajustements des critères existants pour :
  - o Une meilleure adaptation aux demandes et besoins des partenaires,
  - o Une cohérence accrue avec les finalités du programme qui vise à soutenir les publics les plus fragiles / éloignés des vacances ;
- Nourrir le plan d'action individualisé en identifiant les « têtes de réseau » les plus impliquées dans ces demandes de dérogations, pour orienter l'accompagnement opéré.

Les 115 demandes de dérogations reçues cette année sont répertoriées dans le tableau en Annexe 1.

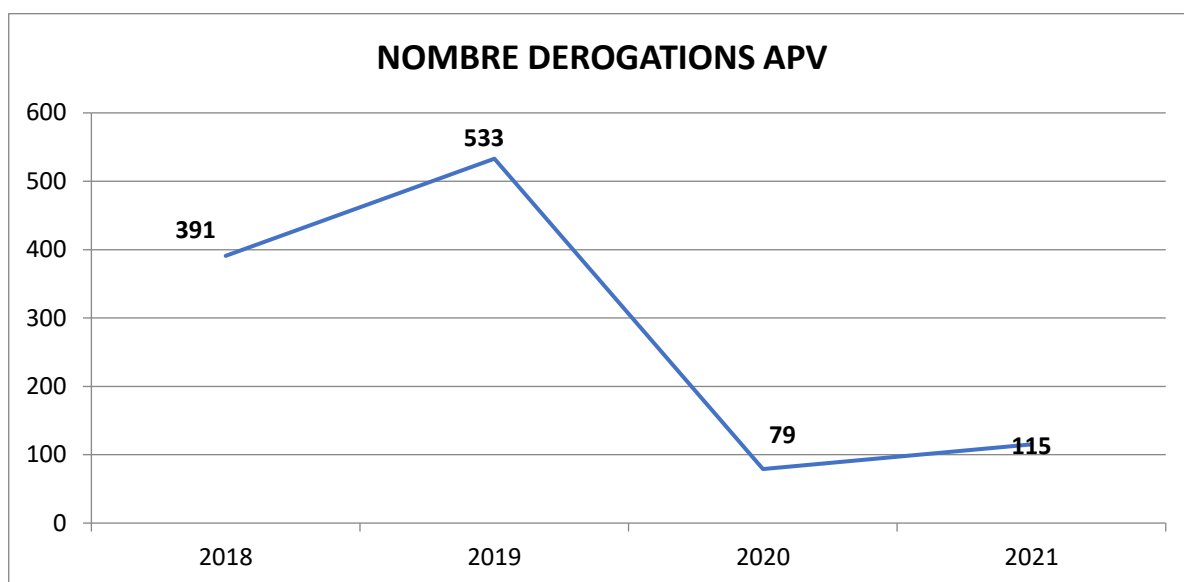
### 2- Une stabilisation d'un niveau bas de demandes de dérogation reçues en 2021

#### a. Contexte de l'année 2021

L'année 2021 a été marquée par la persistance de la crise sanitaire liée à la COVID-19, entraînant une période de confinement de janvier à mai 2021. Au regard de cette situation inédite, la a proposé, le 10 décembre 2020, le renouvellement de l'assouplissement des critères fixés pour l'année 2021.

### b. Un niveau de demandes de dérogations 2021 bas

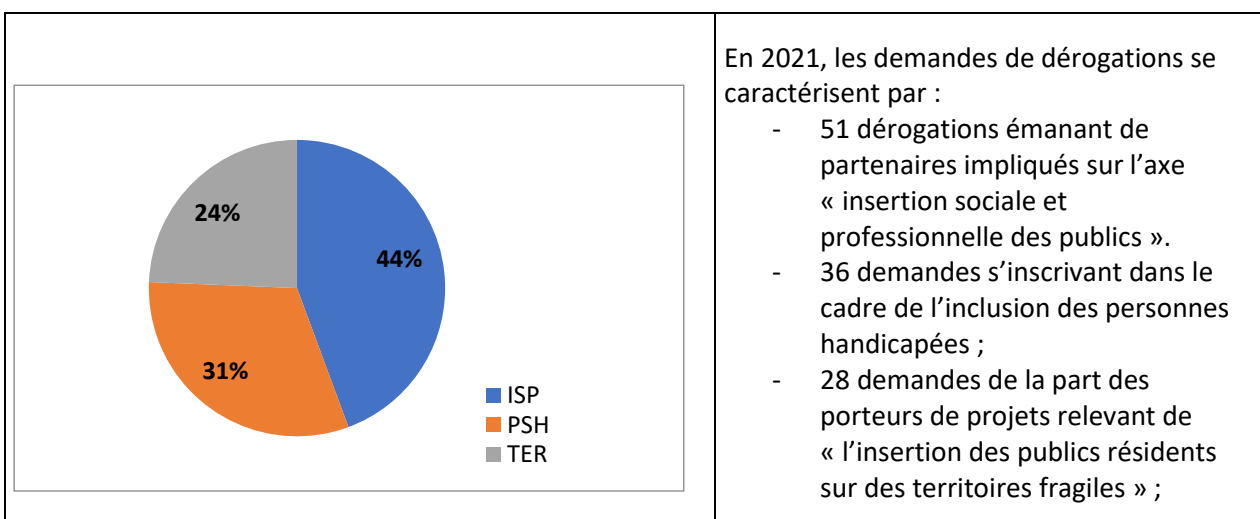
Dans le cadre des Aides aux Projets Vacances, les partenaires ont adressé **115 demandes de dérogation** à l'attention de l'ANCV en 2021.



Ces 115 demandes marquent **une augmentation de 46 %** par rapport au nombre de demandes reçues au titre de 2020. On note, tout de même, un nombre de demandes de dérogation plus bas par rapport au nombre reçu avant l'assouplissement des critères et de la crise sanitaire (533 demandes en 2019, soit une diminution de 78%).

Ce nombre repose essentiellement sur le cadrage assoupli décidé pour 2021. De plus, le contexte sanitaire a été défavorable au départ du public porteur de handicap, public pour lequel les demandes de dérogations étaient les plus fréquentes en 2018 et 2019.

### c. Une majorité des demandes reçues concernent l'insertion socio-professionnelle...



En 2021, les demandes de dérogations se caractérisent par :

- 51 dérogations émanant de partenaires impliqués sur l'axe « insertion sociale et professionnelle des publics ».
- 36 demandes s'inscrivant dans le cadre de l'inclusion des personnes handicapées ;
- 28 demandes de la part des porteurs de projets relevant de « l'insertion des publics résidents sur des territoires fragiles » ;

Pour rappel, la proportion constatée des demandes concernant les PSH en 2019 était de 80% soit 426 demandes de dérogations, 5 % sur l'axe « Insertion sociale et professionnelle » (ISP), et 15 % pour l'axe « territoires fragiles ».

Au regard du contexte de crise sanitaire, dès 2020, 66% des demandes de dérogation concernent les ISP avec 52 demandes de dérogations, 22% les PSH (avec 17 demandes) et 13% soit 10 demandes concernant l'axe « les territoires fragiles ».

- ⇒ **Le nombre de demandes de dérogations concernant les ISP est quasi-égal à 2020.** Même si la part de demande concernant l'axe ISP est moins forte en 2021 par rapport à 2020.
- ⇒ **On observe, sur des effectifs légèrement accrus en valeur absolue, une proportion plus forte pour les PSH (31% vs 22%).**
- ⇒ **On note également une hausse des demandes TER en 2021 (10 demandes en 2020 vs 28 en 2021).**

#### d. ... et émanent de quelques TDR

TDR	Nbre ddes 2019	% ddes 2019	Nbes ddes 2020	% ddes 2020	Nbre ddes 2021	% ddes 2021	Evol20-21 (valeur)
ACOD	0	0%	2	3%	0	0%	-2
ACSC	2	0%	3	4%	0	0%	-1
ALEFPA	0	0%	1	1%	0	0%	-1
APF	10	2%	1	1%	4	4%	3
Apprentis d'Auteuil	0	0	0	0	0	0%	0
ATD Quart Monde	0	0%	2	3%	0	0%	-2
Aurore	4	1%	3	4%	5	4%	-4
CAF de Haute Loire	1	0%	0	0%	2	2%	2
CCMSA	4	1%	4	5%	1	1%	-4
Cnafal	1	0%	1	1%	0	0%	-1
Croix Rouge	6	1%	2	3%	0	0%	-2
EEDF	4	1%	0	0%	7	6%	7
EMMAÛS	0	0%	1	1%	0	0%	-1
Fage	0	0%	0	0%	0	0%	0
FAS	0	0%	11	14%	28	25%	11
FAS IDF	0	0%	0	0%	1	1%	1
FCSF	1	0%	1	1%	0	0%	-1
Fédération Léo Lagrange	4	1%	0	0%	0	0%	0
FFAIMC	12	2%	6	8%	15	13%	9
FFAIR	0	0%	1	1%	0	0%	-1
FFSA	7	1%	0	0%	0	0%	0
Groupe SOS	6	1%	2	3%	0	0%	0
Habitat et Humanisme	0	0%	7	9%	7	6%	0
JPA	57	11%	0	0%	24	22%	24
L'Arche en France	2	0%	0	0%	0	0%	0
Petits Frères des Pauvres	0	0	0	0	0	0%	0
Restaurants du Cœur	1	0%	1	1%	3	3%	2
Santé Mentale France	6	1%	0	0%	0	0%	0
Secours Catholique	1	0%	1	1%	1	1%	0
Secours Populaire	7	1%	19	24%	0	0%	-19
Solidarité Laïque	3	1%	0	0%	0	0%	0
Société Saint Vincent de Paul	0	0	0	0	2	2%	2



UFCV	64	12%	0	0%	0	0%	0
UNAFTC	33	6%	1	1%	0	0%	-1
UNALG	73	14%	0	0%	0	0%	0
UNAPEI	214	40%	7	9%	10	9%	3
Vacances et Familles	1	0%	1	1%	0	0%	-1
Vacances Ouvertes	8	2%	1	1%	3	3%	2
Voir Ensemble	1	0%	0	0%	0	0%	0

En gras, les nouveaux partenaires ayant effectuées pour la première fois des demandes de dérogations.

En 2021, 15 « Têtes de réseau » ont adressé des demandes de dérogations à la DPS, contre 23 en 2020. Cette année, aucune nouvelle TDR n'a sollicité la procédure de dérogations pour la première fois.

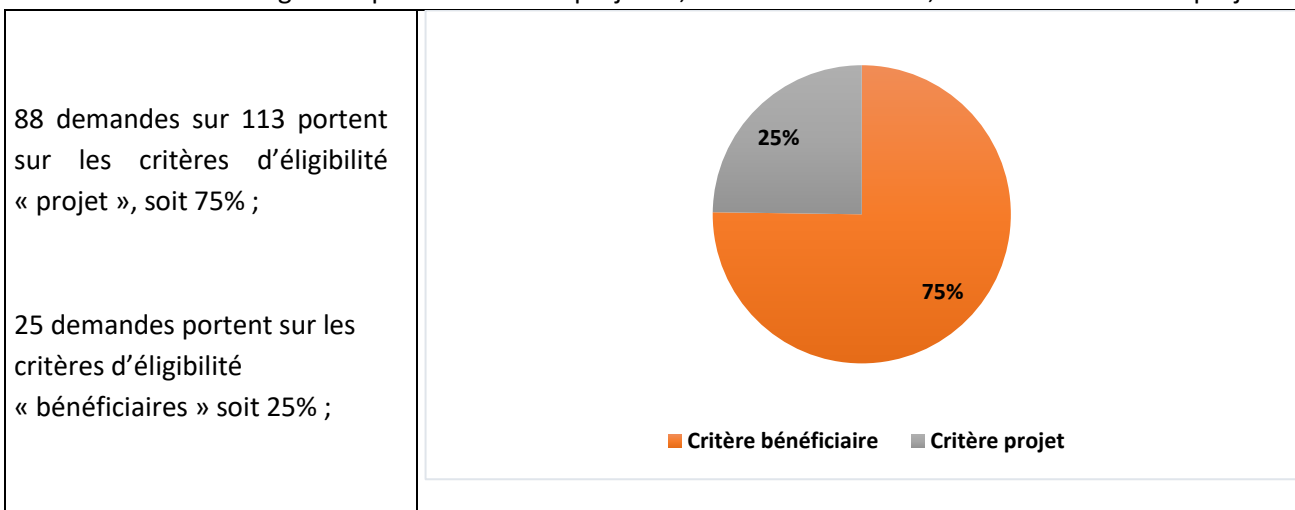
- ➔ **Un nombre de TDR demandeuses en forte baisse mais émettant plus de demandes de dérogations.**
- ➔ **Ce nombre accru de demandes découle d'une appropriation progressive du principe des dérogations par les partenaires l'ayant déjà sollicité auparavant.**

Parmi les TDR ayant sollicité l'Agence pour des dérogations, **4 partenaires sur 15, concentrent 66 % demandes, soit 77** : la Fédération des Acteurs de Solidarités (28 demandes), la Jeunesse au Plein Air (24 demandes), la FFAIMC (15 demandes) et l'UNAPEI (10 demandes).

### 3. Objet des demandes de dérogation reçues en 2021

L'analyse de la nature des demandes de dérogations permet de comprendre les éventuels freins auxquels les partenaires sont confrontés dans la mise en place des séjours. L'ANCV peut ainsi évaluer les demandes et proposer une réponse adaptée aux besoins spécifiques des porteurs de projets.

Les demandes de dérogations portent sur les « projets », « les bénéficiaires », les « bénéficiaires et projets ».



#### a. Les demandes reçues concernent essentiellement les critères d'éligibilité « projets »

88 demandes sur 113 portent sur les critères d'éligibilité « projet », soit 75 %.

Ces 88 demandes portent sur 9 critères de dérogations, parmi eux :

- **75 demandes portant sur le critère d'éligibilité « Projet » concernent la durée des séjours, soit 85 % du total des critères concernés par les demandes reçues, dont :**
  - 62 concernent des demandes portant sur la réalisation d'excursions,
  - 13 pour des séjours supérieurs à 21 nuitées.

On note qu'aucune demande de dérogation concernant les excursions n'a été sollicitée par des partenaires PSH.

- **6 demandes portent sur une absence de co-financement**
- **6 demandes portent sur le coût du séjour réalisé par des partenaires ISP (75 %) et PSH (25% des demandes), dont :**
  - 4 demandes concernent des séjours exceptionnellement élevés,
  - 1 demande porte sur le dépassement du coût-journée-plafond,
  - 1 demande sur la part de financement de l'ANCV dépassant les 80% du coût du projet.
- **1 demande de dérogation porte sur la sollicitation d'une aide à postériori de la réalisation du séjour.**

**b. Les demandes portant sur les critères d'éligibilité « bénéficiaires » sont moins nombreuses**  
25 demandes sur 113 portent sur les critères d'éligibilité « bénéficiaires » soit 18 %.

Parmi ces demandes de dérogation :

- **21 demandes, soit 81 %, portent sur des bénéficiaires dont le niveau de ressources est supérieur au plafond convenu ou dans l'incapacité de présenter un justificatif ;**
- **2 demandes concernent les bénéficiaires ayant déjà été soutenu par l'ANCV pour un projet vacances réalisé la même année ;**
- **2 demandes concernant un enfant de moins de 16 ans**

➔ **L'axe qui ressort sur les critères d'éligibilité « bénéficiaire », portant sur le niveau de ressources et l'absence de justificatifs, est identique à celui qui ressortait en 2019 et 2020.**

**c. Synthèse sur les motifs présidant aux demandes reçues**

	Détail critères	Tous projets	Dont ISP	Dont PSH	Dont TER
Critères projets		88	52 %	21 %	27 %
	Durée des séjours :	75	58 %	7 %	35 %
	-dont excursions :	62	60 %	0 %	40 %
	-dont + 21 jours	12	50 %	33 %	17 %
	Absence co-financement	6	0 %	100 %	0 %
	Coût du séjour	6	40 %	60 %	0 %
Critères bénéficiaires		25	9 %	77 %	13 %
	Revenus supérieurs ou pas de justificatif	21	11 %	78 %	11 %
	Plus d'un séjour en 2021 pour le même bénéficiaire	4	0 %	100 %	0 %

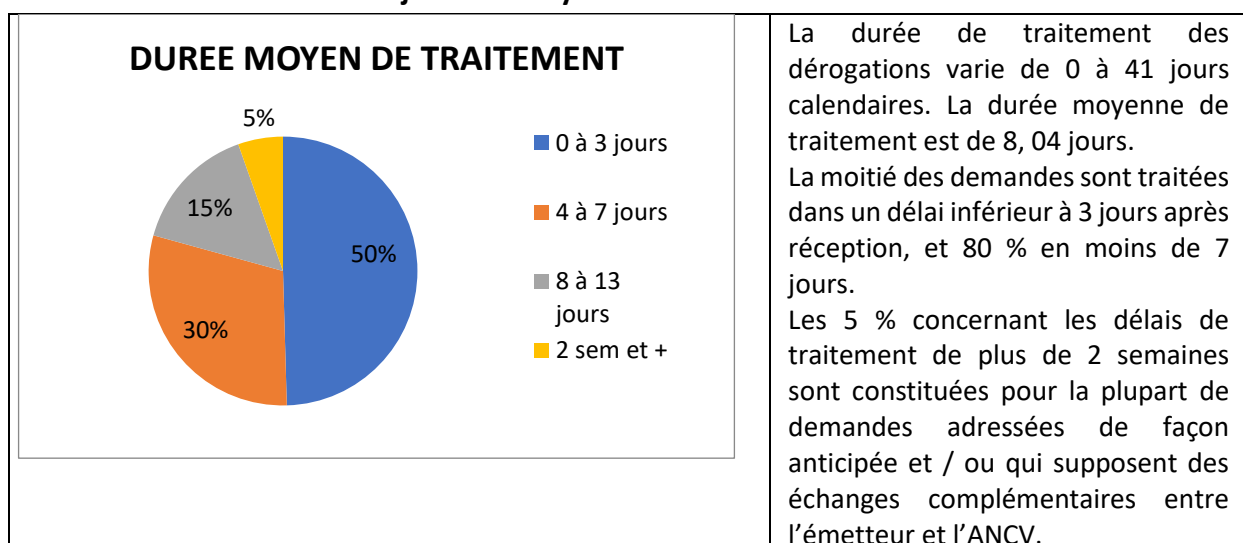
- ⇒ **Cette année, la majorité des demandes (54 %) porte sur les excursions.**
- ⇒ **De nombreux projets se sont traduits par des courts séjours et n'ont pas donné lieu à des demandes de dérogation, du fait de l'aménagement par la commission du régime annuel. Cette**

modalité a offert aux porteurs de projets une souplesse salubre dans un contexte de persistance de la crise.

- ⇒ Aucune demande de dérogation relative au coût journée plafond pour les personnes valides ne nous est parvenue cette année. Le relèvement de ce seuil à 150€ par jour et par personne semble adapté.
- ⇒ Les autres critères font l'objet d'un niveau bien moindre de demandes.

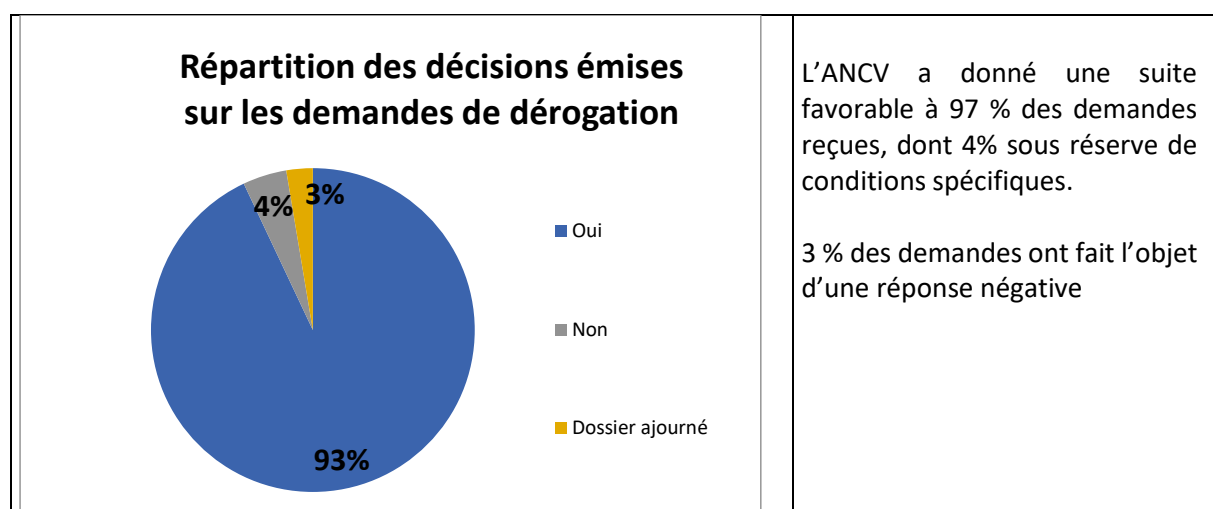
## 4. Traitement des demandes de dérogation

### a. Un traitement sous 7 jours en moyenne



Une attention particulière est portée sur la rapidité des réponses apportées aux partenaires. Malgré cela, l'ANCV prend acte des efforts à effectuer pour 2022 afin de réduire les délais de traitement et arriver à la même rapidité qu'en 2020 soit un délai de traitement à 5,4 jours (contre 8 jours en 2021).

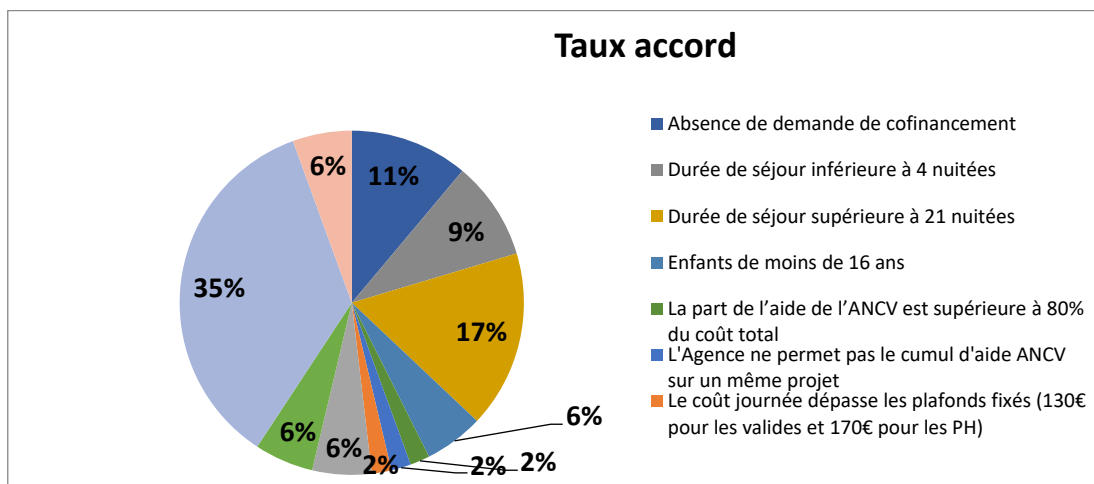
### b. Suites données



Grâce aux nombreux échanges entre l'ANCV et les partenaires, on note un nombre de refus des demandes de dérogation entre 2020 et 2021 identiques (5 refus chaque année) malgré la hausse de 46% des demandes transmises.

### c. Analyse du traitement des demandes selon les motifs

#### c.1 Taux d'accord



Les demandes de dérogation relatives aux excursions ont fait l'objet d'accord dans la totalité des cas. **L'ANCV recommande néanmoins de conserver le traitement de cette modalité dans un cadre dérogatoire pour maîtriser les conditions et modalités de ces excursions.**

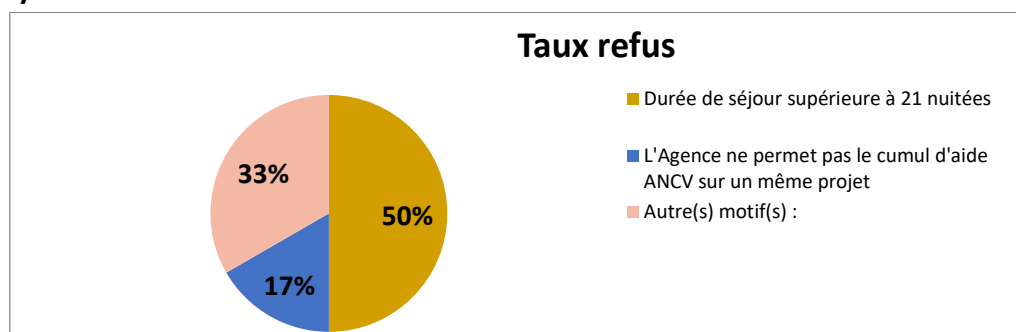
Les demandes concernant les séjours de plus de 21 jours n'ont été accordées que dans 75% des demandes.

Les demandes relatives à l'octroi de plusieurs aides dans la même année ont toutes été acceptées car le départ répondait à une continuité d'accompagnement socio-éducatif ou à une problématique familiale ou personnelle particulière.

Pour rappel, la commission d'attribution des aides avait proposé que des bénéficiaires puissent cumuler en 2021 une aide pour une excursion/un court séjour avec une aide pour un séjour plus long. **Cette disposition a été appréciée par les partenaires, notamment dans une dynamique d'accompagnement progressif vers la mobilité. Cette disposition semble pouvoir utilement être pérennisée.**

Les demandes émanant de candidats au départ sans justificatif ou dont les revenus étaient supérieurs au plafond fixé ont été majoritairement acceptées (3 ajournement et 19 demandes acceptées), sur la base de la justification et d'éléments complémentaires fournis par les travailleurs sociaux.

### d. Analyse des refus



Parmi les 6 refus formalisés :

- 50%, soit 3 refus, ont été motivés par le constat que la réalisation d'un séjour de plus de 21 nuitées n'était ni lié à des enjeux socio-éducatifs ni à des enjeux économiques.
- 2 refus lié au fait que les demandes ne correspondent pas au cadrage fixé par l'ANCV :
  - o 1 demande portait sur un séjour hors UE
  - o 1 demande valorisait le séjour d'apprentissage du jeune et non l'accès aux vacances.
- 1 refus lié au fait que la demande portant sur le cumul d'aide de l'ANCV n'a pas été motivé.

Tous les refus ont été motivés et agrémentés de conseils aux porteurs de projets pour favoriser la probabilité de concrétisation de leurs futurs projets.

## 5. Conclusions et recommandations

Le nombre de demande de dérogations reçues en 2021 reste maîtrisé. Cet état de fait découle :

- Du contexte sanitaire qui a contribué à baisser l'activité globale du programme,
- L'aménagement du régime annuel,
- De la dynamique d'ajustement permanent et des modifications récentes ayant impacté le régime (introduction de critères sociaux alternatifs d'éligibilité, déplafonnement des coûts journée PSH/ hausse des plafonds des personnes valides, levée de la limitation des durées des court-séjours, ...).

De ce fait, et suite aux aménagements déjà effectués ces dernières années, l'ANCV propose pour 2022 :

- de pérenniser l'éligibilité des courts séjours de minimum une nuitée,
- de conserver l'éligibilité des bénéficiaires au cumul d'une aide pour une excursion/un court séjour avec une aide pour un séjour plus long,
- de maintenir le coût jour plafond à 150€ pour les personnes valides.

Dans ce contexte, le formulaire de demandes de dérogation (Cf. proposition pour 2022 en Annexe 2) poursuivra son inscription dans la continuité des accompagnements et des outils mis à disposition des partenaires APV, dans l'attente de son intégration dans l'espace de l'action sociale de l'ANCV en 2023.